



ART
Architecture for
REDD+ Transactions

CERTIFICATION DES BÉNÉFICES AU-DELÀ DU CARBONE

JUIN 2025

CERTIFICATION DES BÉNÉFICES AU-DELÀ DU CARBONE

JUIN 2025

Secrétariat ART
Winrock International
325 West Capitol Avenue, Suite 350
Little Rock, Arkansas, 72201 USA
Téléphone : +1 703 302 6500

REDD@Winrock.org

www.ARTREDD.org

SUR L'ARCHITECTURE FOR REDD+ TRANSACTIONS (ART) PROGRAM (PROGRAMME D'ARCHITECTURE POUR LES TRANSACTIONS REDD+)

L'Architecture pour les Transactions REDD+ (ART) a été développée pour atteindre l'intégrité environnementale nécessaire aux réductions d'émissions et absorptions REDD+ (ERR) à l'échelle nationale et juridictionnelle. L'ART fournit un standard crédible et un processus rigoureux pour enregistrer, vérifier et émettre de manière transparente des crédits de réduction et d'absorption d'émissions REDD+ qui garantissent l'intégrité environnementale et sociale. ART vise à débloquer de nouveaux flux financiers à long terme pour protéger et restaurer les forêts.

© 2025 Programme d'Architecture pour les Transactions REDD+. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, affichée, modifiée ou distribuée sans l'autorisation écrite expresse de Winrock International. La seule utilisation autorisée de la publication est pour l'enregistrement des Beyond Carbon Benefits sous ART. Pour toute demande de licence de la publication ou d'une partie de celle-ci pour une utilisation différente, écrivez à l'adresse de l'Arkansas mentionnée ci-dessus.

CONTENU

REMERCIEMENTS	4
ACRONYMES.....	5
1. INTRODUCTION.....	6
1.1 OBJECTIF	6
1.2 PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT	7
1.3 CHAMP D'APPLICATION ET STRUCTURE	8
1.4 ALIGNEMENT SUR LA CCNUCC	9
1.5 EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION ET DE VÉRIFICATION.....	9
2. MODULES D'BÉNÉFICES AU-DELÀ DU CARBONE.....	11
2.1 MODULE SUR LES SERVICES FORESTIERS	11
2.2 MODULE SUR LA BIODIVERSITE	15
2.3 MODULE SOCIAL ET CULTUREL.....	20
3. ANNEXE A: ALIGNEMENT DES INDICATEURS BCB SUR LES ODD ET LES OBJECTIFS DU CMBKM	34

REMERCIEMENTS

Le Secrétariat ART exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de la certification Beyond Carbon Benefits.

Nous sommes particulièrement reconnaissants aux représentants des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PACL), qui ont co-conçu le Module Social et Culturel, participé au Module sur la Biodiversité et apporté une contribution inestimable à l'ensemble du processus. Leur leadership, leur expérience et leur vision ont été déterminants pour garantir que la certification reflète les valeurs d'équité, de droits et d'intégrité culturelle.

Nous remercions également les comités techniques d'experts qui ont participé à l'élaboration des modules sur la biodiversité et les services forestiers. Leur rigueur scientifique et technique a permis d'élaborer des modules à la fois pratiques et ambitieux pour faire avancer les objectifs climatiques et environnementaux.

Le Secrétariat souhaite remercier les personnes et organisations suivantes qui ont contribué à l'élaboration des trois modules, soit en tant que membres des comités de développement, soit en apportant des conseils et des contributions techniques :

ANECAP (Asociación Nacional de Ejecutores de Contratos de Administración de Pueblos Indígenas del Perú)

Bärbel Henerberger

Basiru Isa

Beatriz Oliveira

Cameryn Brock

COIAB (Coordenação das Organizações Indígenas da Amazônia Brasileira)

Elcio Manchineri

Fermín Chimatani Tayori

Gustavo Sanchez

Guadalupe Leyva

Joseph Itongwa

Juan Carlos Jintiach

Kaianaku Kamairurá

Kaoru Kitajima

Kari Guajajara

Louis Verchot

Maimuna Umaro

Michael Wolosin

Onel Masardule

Penny Langhammer

Renato Ríos Alvarado

Red MOCAF (Red Mexicana de Organizaciones Campesinas Forestales)

REPALEAC (Réseau des Peuples Autochtones et Locaux pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale)

Stephen Woodley

ACRONYMES

ART – Architecture pour les transactions REDD+

BC-MR – Rapport de suivi de la certification Beyond Carbon Benefits

CCNUCC – Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDB – Convention sur la Diversité Biologique

CMBKM – Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal

FPIC – Free, Prior, and Informed Consent (Consentement libre, préalable et éclairé)

MRV – Suivi, rapport et vérification

NDC – Nationally Determined Contribution (contribution déterminée au niveau national)

ODD – Objectifs de Développement Durable

OVV – Organisme de validation et de vérification

PACL – Peuples Autochtones et Communautés Locales

REDD+ – Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

RIA – REDD+ Indígena Amazónico (en espagnol)

TREES – Le standard d'excellence environnementale REDD

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

1. INTRODUCTION

1.1 OBJECTIF

Les forêts sont des systèmes fondamentaux pour le bien-être de la planète et de l'humanité. Au-delà de leur rôle dans le stockage du carbone, les forêts influencent les cycles de l'eau mondiaux et régionaux par l'évapotranspiration, le recyclage de l'humidité et la circulation atmosphérique. Dans les régions tropicales telles que l'Amazonie et le bassin du Congo, les forêts agissent comme des pompes biotiques, attirant l'humidité des océans vers l'intérieur des terres et redistribuant les précipitations à travers les continents. Cette capacité à générer et à transporter l'humidité atmosphérique permet non seulement de maintenir les régimes pluviométriques régionaux essentiels à l'agriculture, mais aussi de protéger les communautés éloignées de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire. Les forêts régulent également les températures locales, modèrent les chaleurs extrêmes et améliorent la qualité de l'air, contribuant ainsi à la santé publique dans les zones urbaines et rurales proches. Les forêts sont également reconnues comme des barrières contre l'émergence de maladies zoonotiques, réduisant la probabilité d'interactions entre l'homme et la faune qui peuvent conduire à des pandémies. Ainsi, les forêts ne sont pas seulement des solutions climatiques, mais aussi des systèmes vivants qui soutiennent l'eau que nous buvons, la nourriture que nous cultivons et la santé de la planète et de ses habitants.¹

Outre leurs fonctions biophysiques, les forêts sont profondément liées aux cultures et aux histoires humaines. Pour les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (PACL), les forêts sont des sources d'identité, de sens spirituel et de gouvernance. Leurs pratiques de gestion, façonnées au fil des générations, ont contribué à la résilience des forêts, à la conservation de la biodiversité et à l'équilibre des écosystèmes.

Pour ces raisons, la certification des bénéfices au-delà du carbone a été développée dans le cadre de l'Architecture pour les Transactions REDD+ (ART) afin de reconnaître les co-bénéfices sociaux, culturels et environnementaux de programmes REDD+ juridictionnels bien conçus et mis en œuvre. Elle complète le Standard d'Excellence Environnementale REDD+ (TREES) en permettant aux participants ART de certifier les résultats au-delà du carbone et des sauvegardes.

Cette certification vise à modifier la manière dont la valeur économique de la protection et de la restauration des forêts est comprise et récompensée sur les marchés du carbone et dans le cadre du financement du climat, en veillant à ce que les réductions d'émissions et absorptions vérifiées s'accompagnent d'améliorations tangibles et traçables de la santé écologique, de la gouvernance et du développement des communautés.

Plutôt que de définir des critères rigides, le cadre de certification met l'accent sur l'amélioration continue, l'établissement de rapports fondés sur des données probantes et le respect des

¹ Seymour, F., Wolosin, M. et Gray, E. (2022). *Not just carbon: Capturing all the benefits of forests for stabilizing the climate from local to global scales* (Version 1). World Resources Institute.
<https://doi.org/10.46830/wriipt.19.00004>

garanties fondamentales. Il sert à la fois d'outil de reconnaissance de l'excellence et de catalyseur pour des partenariats transformateurs entre les gouvernements, les PACL, la société civile et le secteur privé.

1.2 PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT

1.2.1 Projet initial

Le développement de la certification des bénéfices au-delà du carbone a été initié en réponse aux appels de longue date de plusieurs parties prenantes, y compris les PACL, les juridictions de l'offre et les organisations de la demande, pour un cadre REDD+ qui reconnaît les résultats au-delà des réductions d'émissions et des absorptions.

ART a mené un processus de collaboration avec trois comités pour aider à la conception de la certification. Le premier comité, composé d'organisations de PACL, a travaillé à la conception du Module Social et Culturel. Parallèlement, ART a facilité les consultations d'experts pour les Modules sur la Biodiversité et les Services Forestiers, en engageant des parties prenantes scientifiques, techniques, autochtones et politiques dans toutes les régions. Les trois modules ont fait l'objet d'un développement itératif, comprenant des réunions virtuelles et en personne avec les comités.

Le Conseil d'administration de l'ART a approuvé la version soumise aux commentaires du public. La certification des bénéfices liés à la réduction des émissions de carbone sera publiée pour examen et consultation par les parties prenantes pendant au moins 60 jours avant d'être examinée par le Secrétariat et le Conseil. Le Conseil examinera les commentaires des parties prenantes et décidera des modifications à apporter avant l'adoption et la publication. Le Secrétariat préparera les réponses aux commentaires soumis et publiera sur le site web de l'ART les commentaires et les réponses ainsi que la version de la certification approuvée par le Conseil.

1.2.2 Révisions

Le Secrétariat et le Conseil d'administration de l'ART procéderont à une révision de la certification des bénéfices extra-carbone au moins tous les trois ans et la mettront à jour si nécessaire, en tenant compte des contributions des comités d'experts techniques et des parties prenantes, ainsi que des décisions pertinentes de la CCNUCC.

Le Secrétariat sollicitera une large contribution des parties prenantes à la certification Beyond Carbon Benefits et aux futures mises à jour et révisions par le biais d'une période de consultation publique. La certification Beyond Carbon Benefits sera publiée pour examen et consultation par les parties prenantes pendant au moins 60 jours avant d'être examinée par le Secrétariat et le Conseil. Le Conseil examinera les commentaires des parties prenantes et prendra des décisions sur tout changement avant l'adoption et la publication. Le Secrétariat préparera les réponses aux commentaires soumis et publiera sur le site web de l'ART les commentaires et les réponses ainsi que la version de la certification approuvée par le Conseil.

Lorsqu'une nouvelle version de la certification Beyond Carbon Benefits est approuvée par le conseil d'administration, les participants disposent d'un an à compter de la date de publication pour commencer à établir leur rapport conformément à la dernière version.

1.3 CHAMP D'APPLICATION ET STRUCTURE

La certification Beyond Carbon Benefits est applicable aux programmes REDD+ juridictionnels qui ont été enregistrés sous ART. Cette certification comprend trois modules : le Module sur les services forestiers, le Module sur la biodiversité et le Module Social et Culturel. Les trois modules doivent être appliqués simultanément sur le site. Tous les modules sont conçus pour être mis en œuvre à l'échelle juridictionnelle dans une zone de comptabilisation TREES éligible.

Le Module sur les Services Forestiers se concentre sur les services environnementaux plus larges fournis par les forêts, au-delà du stockage du carbone. Cela comprend la régulation de l'eau, la rétention des sols et l'amélioration de la qualité de l'air. La reconnaissance et le suivi de ces services dans le cadre des programmes juridictionnels REDD+ garantissent que les actions climatiques basées sur les forêts améliorent également le bien-être humain et soutiennent les engagements nationaux en faveur du développement durable et de la résilience.

Le Module sur la Biodiversité souligne l'interdépendance entre des écosystèmes sains et des résultats climatiques résilients. Les actions REDD+ qui favorisent la protection, la connectivité et la restauration des habitats contribuent directement à enrayer la perte de biodiversité. Comme le souligne la littérature évaluée par les pairs, l'intégration des co-bénéfices de la biodiversité dans les programmes d'atténuation du climat renforce l'intégrité écologique et offre des bénéfices mesurables aux communautés locales et mondiales.

Le Module Social et Culturel souligne le rôle fondamental que jouent les peuples autochtones et les communautés locales dans la conservation des forêts et l'action climatique. Il reconnaît l'importance de garantir les droits territoriaux, de soutenir les économies locales durables, de renforcer l'identité culturelle, de garantir des conditions favorables et d'améliorer la gouvernance. L'expérience de multiples initiatives dirigées par des autochtones confirme que des programmes REDD+ juridictionnels bien conçus - lorsqu'ils sont développés en partenariat avec les PACL - peuvent renforcer les voies de développement autodéterminées et les capacités institutionnelles, tout en créant des conditions favorables à une gestion inclusive et efficace des forêts.

Chaque module comporte une série de résultats souhaités et d'indicateurs associés. Les rapports sur les indicateurs sont obligatoires, sauf indication contraire. Le Module Social et Culturel comporte une combinaison d'indicateurs obligatoires et facultatifs. Les indicateurs facultatifs reflètent les différences entre les juridictions et permettent de sélectionner les plus pertinents. La certification définit des attentes pour les indicateurs non quantitatifs, mais ne fixe pas de seuils minimums pour les indicateurs quantitatifs. La certification vise à obtenir des résultats stables ou des améliorations dans ces catégories au fil du temps.

L'ART reconnaît que ces sujets sont très vastes et que de nombreux indicateurs supplémentaires pourraient être inclus. L'objectif de la création de la certification était d'équilibrer le niveau d'effort avec des informations significatives. Tous les paramètres possibles n'ont pas pu être

inclus et des révisions seront envisagées au fil du temps. La certification se concentre sur les indicateurs qui ont une grande valeur, qu'il est possible de mesurer et qui peuvent être raisonnablement liés aux activités REDD+ du participant. Par exemple, les paramètres pluviométriques qui sont liés aux changements du couvert forestier, mais de manière complexe et non linéaire à plusieurs échelles et dans des schémas spatiaux qui dépendent des cycles et schémas mondiaux et régionaux, ne sont pas inclus, bien qu'il soit reconnu que les forêts jouent un rôle important dans ces processus.

1.4 ALIGNEMENT SUR LA CCNUCC

La certification des bénéfices au-delà du carbone est entièrement alignée sur les décisions adoptées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), y compris l'Accord de Paris et le Cadre de Varsovie pour le REDD+. Conformément à la Décision 1/CP.16 et au Cadre de Varsovie pour le REDD+, cette certification renforce la nécessité pour les activités REDD+ de fournir non seulement des réductions d'émissions et des absorptions, mais aussi des co-bénéfices sociaux, environnementaux et de gouvernance. En outre, l'article 5 de l'Accord de Paris encourage les pays à conserver et à renforcer les stocks de carbone forestier et à mettre en œuvre des activités REDD+, tout en reconnaissant l'importance d'encourager les bénéfices non liés au carbone " selon qu'il convient. " Cette certification répond directement à cet appel en fournissant un cadre crédible et mesurable pour identifier et vérifier les résultats sociaux, culturels et environnementaux qui vont au-delà des réductions d'émissions et des absorptions.

Cette certification renforce également les sauvegardes de Cancun en reconnaissant et en rendant visibles les résultats positifs - tels que le renforcement de la gouvernance territoriale, le bien-être des communautés et les services écosystémiques - qui résultent du respect des droits, d'une participation significative et d'une gouvernance efficace et transparente.

La certification vise également à renforcer l'alignement de la mise en œuvre de REDD+ sur les objectifs de l'Accord de Paris, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). En reconnaissant les résultats que les juridictions s'efforcent déjà d'obtenir - et en établissant des méthodes crédibles pour les suivre et les valider - la certification promeut une action climatique de haute intégrité tout en donnant aux juridictions et aux détenteurs de droits les moyens de façonner la voie de la mise en œuvre de REDD+ vers des approches plus holistiques. Ce faisant, elle aide les Parties à faire preuve d'une plus grande ambition dans le cadre de leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN).

L'annexe A présente les références croisées des indicateurs, des ODD et du CMBKM.

1.5 EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION ET DE VÉRIFICATION

La certification "Beyond Carbon Benefits" est ouverte à tous les participants ART qui démontrent leur conformité avec TREES et qui souhaitent certifier les co-bénéfices de leur

programme. Chaque module contient des résultats définis, des indicateurs obligatoires et, parfois, des indicateurs facultatifs. Les participants doivent remplir un rapport de suivi de la certification des bénéfices carbone (BC-MR) en utilisant la dernière version du modèle disponible sur le site web d'ART. Les participants doivent utiliser la dernière version du modèle pour le BC-MR lorsqu'ils le soumettent à ART. Les modèles révisés seront publiés trois mois avant la date à laquelle ils doivent être utilisés et les mises à jour de version ne seront pas nécessaires une fois que le document a été soumis au Secrétariat ART ou à l'Organisme de Validation et de Vérification (OVV).

Chaque BC-MR doit contenir des informations sur les résultats obtenus au cours d'une ou plusieurs année(s) civile(s). Si aucun résultat supplémentaire n'a été obtenu depuis la dernière BC-MR soumise, le participant doit l'indiquer explicitement. Il n'est pas nécessaire que de nouveaux résultats soient générés ou communiqués pour chaque année de suivi, à condition que les résultats communiqués dans les BC-MR précédentes restent valables, applicables au contexte actuel et continuent de refléter les conditions en vigueur dans la juridiction. Cette approche garantit la transparence et la continuité des rapports tout en reconnaissant que certains bénéfices ou informations peuvent rester cohérents sur plusieurs années.

Les participants soumettent un BC-MR au Secrétariat ART en même temps ou après la soumission d'un rapport de suivi TREES pour les mêmes années civiles. Une fois le rapport soumis, le Secrétariat vérifiera qu'il est complet et demandera des révisions si nécessaire. Une fois le rapport accepté, le participant peut inclure la vérification du BC-MR dans le cadre du processus de validation et/ou de vérification de TREES ou choisir de procéder à une vérification distincte du BC-MR à une date ultérieure à l'aide d'un OVV approuvé par ART.

La vérification de la certification Beyond Carbon Benefits sera effectuée par des OVV accrédités, ce qui garantit la crédibilité et la cohérence avec les processus ART. Les participants doivent se soumettre simultanément à la vérification des trois modules Beyond Carbon Benefits. Une vérification partielle des modules individuels n'est pas autorisée.

Le Secrétariat ART apposera le label Beyond Carbon Benefits Certification sur les crédits TREES une fois qu'un rapport de vérification positif aura été obtenu et approuvé par ART pour chaque année « vintage ».

2. MODULES D'BÉNÉFICES AU-DELÀ DU CARBONE

2.1 MODULE SUR LES SERVICES FORESTIERS

Résultat souhaité 1 : Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau

Indicateur 1-1 : Le pourcentage de zones riveraines couvertes de forêts natives dans chaque bassin hydrographique reste stable ou s'améliore

Les participants doivent inclure une carte de toutes les limites des bassins versants qui sont au moins partiellement inclus dans la zone de comptabilisation TREES. Les définitions de bassin versant et de zone riveraine doivent être clairement énoncées. Les participants peuvent utiliser les seuils de taille ci-dessous² pour identifier les bassins versants ou une définition nationale s'ils le préfèrent. Les rapports sur le pourcentage de couvert forestier indigène doivent être établis par bassin versant. Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, rendre compte des bassins versants combinés ou des catégories inférieures aux bassins versants. Le pourcentage rapporté la première année constitue la base de référence.

Category	Size Ranges (sq km)
Regions	250000 - 1000000
Basins	30000 - 250000
Catchments	10000 - 30000
Sub-Catchments	2000 - 10000
Watersheds	500 - 2000
Sub-watersheds	100 - 500
Milli-watersheds	10 - 100
Micro-watersheds	5-10

Source: Bali 1979 [8]

Indicateur 1-2 : Le programme REDD+ a entraîné, directement ou indirectement, des programmes ou des activités visant à maintenir ou à améliorer la qualité de l'eau dans les bassins hydrographiques

Les participants doivent fournir un résumé de la manière dont le programme REDD+ a directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) conduit à des programmes ou des activités qui favorisent la qualité de l'eau dans un ou plusieurs des bassins versants identifiés dans l'Indicateur 1-1. Le résumé doit inclure des détails tels que la portée et les résultats souhaités du programme ou des activités, le ou les bassins versants sur lesquels le programme ou l'activité a un impact, le statut de la mise

² Bali, Y.P. (1979). *Watershed Management Concept and Strategy*, in P.N. Bhatt (ed.), *Watershed Management, Lectures Delivered at Short Course, Dehradun: Central Soil and Water Conservation Research and Training Institute*.

en œuvre, les ressources allouées, les résultats du suivi et d'autres informations concernant les programmes ou les activités. Si les programmes ou activités sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont ils sont élaborés et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Résultat souhaité 2 : Maintien ou amélioration de la rétention des sols

Indicateur 2-1 : Le pourcentage de zones dont la pente est supérieure à 12 % et qui sont couvertes de forêts natives reste stable ou s'améliore

Les participants fournissent des informations détaillées sur les zones de la zone de comptabilisation TREES dont les pentes sont supérieures à 12 % et qui sont ou étaient couvertes de forêts, ainsi que sur le pourcentage de ces zones couvertes de forêts indigènes au cours de l'année de référence. Les données relatives à la couverture forestière doivent être agrégées pour l'ensemble des zones en pente qualifiées de la zone de comptabilisation TREES. Les participants peuvent, à titre facultatif, communiquer des moyennes régionales ou des ventilations de zones spécifiques pour tenir compte de circonstances uniques ou de zones d'une importance particulière. Le pourcentage déclaré la première année constitue la base de référence.

Indicateur 2-2 : Le programme REDD+ a abouti directement ou indirectement à des programmes ou à des activités qui maintiennent ou améliorent la rétention des sols

Les participants doivent fournir un résumé de la manière dont le programme REDD+ a directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) conduit à des programmes ou des activités qui promeuvent la rétention des sols. Le résumé doit inclure des détails tels que la portée et les résultats souhaités du programme ou des activités, le statut de la mise en œuvre, les ressources allouées, les résultats du suivi et d'autres informations concernant les programmes ou les activités. Si les programmes ou activités sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont ils sont élaborés et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Résultat escompté 3 : Maintien ou amélioration de la régulation du climat

Indicateur 3-1 : La santé des forêts incluses dans la zone de comptabilisation de TREES est maintenue ou améliorée

Les participants doivent décrire comment le programme REDD+ définit une forêt "saine" et comment la santé de ses forêts est suivie et évaluée. Dans cette description, les participants doivent indiquer l'année qui servira de référence, la fréquence à laquelle les données seront collectées et la manière dont l'évaluation sera effectuée. Il peut s'agir, entre autres, d'une évaluation des éléments suivants

- Indice de végétation par différence normalisée (NDVI)
- Indice de surface foliaire

- Productivité primaire nette
- Diversité des habitats
- Présence de ravageurs et de maladies
- Présence de la biodiversité et/ou points chauds

Les participants peuvent utiliser plus d'une mesure pour tenir compte de circonstances spécifiques ou de différences entre les forêts de la zone de comptabilisation TREES.

Indicateur 3-2 : Le programme REDD+ soutient directement ou indirectement la collecte de données dans les zones situées à proximité des lisières des forêts, en rapport avec la santé humaine ou servant d'indicateur de celle-ci, afin de maintenir ou d'améliorer les conditions

Les participants doivent fournir un résumé de la manière dont le programme REDD+ a soutenu directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) la collecte de données relatives à l'impact des forêts locales sur la santé humaine dans les zones entourant les forêts dans la zone de comptabilisation et la manière dont ces données sont suivies et évaluées. Des informations sur la base de référence utilisée, le type de données collectées, les zones dans lesquelles le suivi a lieu, les résultats observés et la manière dont les données sont utilisées doivent être incluses. Les participants qui n'ont pas encore mis en place de systèmes pour répondre à cet indicateur doivent définir un plan pour développer une base de référence et mettre en œuvre une amélioration progressive au fil du temps. Les types de données collectées peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Changements dans les indicateurs locaux moyens de stress thermique (par exemple, température au thermomètre mouillé, indice de chaleur, indice d'humidité)
- Nombre d'occurrences de températures extrêmes suffisantes pour créer des conditions de travail ou de vie dangereuses
- Perte de productivité agricole liée à des températures ou à des précipitations extrêmes ou programmées

Résultat souhaité 4 : Maintien ou amélioration de la qualité de l'air

Indicateur 4-1 : Le programme REDD+ soutient directement ou indirectement un programme de gestion et de contrôle des incendies de forêt

Les participants doivent décrire comment le programme REDD+ a soutenu directement (activités planifiées par le programme REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) le(s) programme(s) de gestion et de lutte contre les incendies de forêt dans la zone de comptabilisation TREES. Les informations doivent inclure la manière dont le(s) programme(s) a/ont été conçu(s), financé(s), maintenu(s) et contrôlé(s) pour en vérifier l'efficacité. Si le(s) programme(s) est/sont en cours d'élaboration, le Participant doit décrire

la manière dont il(s) est/sont élaboré(s) et le calendrier prévu pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Indicateur 4-2 : Le programme REDD+ soutient le suivi de la fréquence et de l'impact des incendies de forêt

Les participants doivent décrire comment le programme REDD+ soutient le suivi et la notification de la fréquence et de l'impact des incendies de forêt dans la zone de comptabilisation de TREES. Les informations doivent inclure une description du programme de suivi, des données collectées et de la manière dont les données influencent la conception des activités en cours dans le cadre du programme REDD+ ou d'autres initiatives connexes.

Résultat escompté 5 : Développer ou améliorer la gouvernance pertinente

Indicateur 5-1 : Le participant dispose de lois, de politiques ou d'autres mandats juridiquement contraignants pour la gestion des zones vulnérables du point de vue de l'environnement qui sont essentielles à la qualité de l'eau et à la rétention des sols

Les participants doivent fournir une carte des zones considérées comme vulnérables sur le plan environnemental et une description de la manière dont ces zones sont définies et identifiées. Tous les bassins versants identifiés dans le paramètre 1-1 ne doivent pas être inclus. En outre, il convient d'inclure une liste et un résumé des lois, politiques ou autres mandats juridiquement contraignants applicables à la protection de ces zones écologiquement vulnérables.

Indicateur 5-2 : Le programme REDD+ a abouti directement ou indirectement à la priorisation des activités et des programmes qui ont le plus grand potentiel d'impact ou de changement sur les services forestiers et la santé humaine

Les participants doivent décrire les processus de conception et de hiérarchisation des activités REDD+ et des initiatives connexes dans le cadre d'autres programmes et démontrer comment les données collectées en rapport avec la santé des forêts, les services et la santé humaine (qu'il s'agisse des informations décrites précédemment ou d'autres données collectées) sont prises en compte et influent sur les résultats de la prise de décision.

2.2 MODULE SUR LA BIODIVERSITE

Résultat souhaité 1 : Identifier les zones clés pour la biodiversité (KBA) et d'autres zones d'importance mondiale et régionale pour la biodiversité

Indicateur 1-1 : Les KBA et autres zones importantes pour la conservation de la biodiversité mondiale et/ou régionale dans la zone de comptabilisation de TREES sont définies et identifiées

Les participants doivent définir comment les zones sont déterminées comme étant importantes pour la conservation de la biodiversité à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Les définitions doivent tenir compte des critères spécifiques ci-dessous. Les participants doivent documenter les critères et les seuils utilisés pour chaque critère. Il est fortement recommandé, mais non obligatoire, que les participants s'alignent sur les critères et les seuils KBA définis dans la norme mondiale de l'UICN. Les données disponibles peuvent inclure, sans s'y limiter, des ensembles de données nationales et internationales, de la littérature évaluée par des pairs et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones (par exemple, des comptes rendus d'entretiens correctement menés).

- Sites présentant une intégrité écologique élevée, définie comme la présence de tous les niveaux trophiques et des espèces indigènes attendues en abondance pour garantir la persistance des fonctions écologiques.
- Sites abritant des populations importantes d'espèces menacées d'importance régionale et mondiale
- Sites abritant des populations importantes d'espèces endémiques ou à aire de répartition restreinte
- Sites dont les écosystèmes sont menacés
- Sites dont l'aire de répartition des écosystèmes est limitée à l'échelle mondiale
- Écosystèmes particulièrement importants pour les étapes de la vie des espèces, telles que l'alimentation, le repos, la mue et la reproduction.
- Sites abritant d'importants rassemblements d'espèces, y compris pendant la migration ou le frai
- Sites susceptibles de servir de refuges climatiques pour les espèces et les écosystèmes
- Zones importantes pour la connectivité écologique ou importantes pour compléter un réseau de conservation au sein d'un paysage terrestre ou marin

Après la première année de déclaration, les participants réexaminent chaque année la définition et l'identification afin de déterminer si des mises à jour sont nécessaires.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, les Participants indiquent si un Groupe national de coordination des ACA a été créé ou est en cours de création. Les Participants fournissent des informations sur la manière dont le groupe a été constitué et sur son mandat, y compris sur le niveau de participation des peuples autochtones et des communautés locales de la zone de comptabilisation de TREES au sein du groupe.

Résultat souhaité 2 : Protéger et/ou améliorer la valeur de la biodiversité des zones identifiées dans l'indicateur 1-1

Indicateur 2-1 : Le programme REDD+ conduit directement ou indirectement à une restauration écologique ou à une gestion améliorée qui conserve, et si possible améliore, les valeurs importantes de la biodiversité de la zone de comptabilisation de TREES

Les participants doivent fournir un résumé de la manière dont le programme REDD+ a directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) conduit à la restauration écologique ou à l'amélioration des activités de gestion. Conformément à la définition de la CDB, les activités de restauration écologique comprennent la protection des forêts intactes ainsi que la restauration des zones dégradées ou déboisées. Le participant doit fournir des détails pertinents tels que le champ d'application, l'état de la mise en œuvre, les données de suivi, la manière dont l'efficacité est évaluée et d'autres informations concernant les activités ou les programmes. Si les activités sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont le programme est élaboré et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Les activités se déroulant en dehors des zones définies dans l'indicateur 1-1 devraient avoir une valeur similaire en termes de biodiversité une fois qu'elles auront été restaurées. Les participants doivent fournir des preuves concrètes de cette attente.

Indicateur 2-2 : Le programme REDD+ établit et/ou protège directement ou indirectement des sites suffisamment grands et/ou écologiquement connectés pour conserver les valeurs de la biodiversité à long terme

Les participants doivent fournir un résumé des activités entreprises directement (activités planifiées par REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) pour établir ou protéger des sites qui conservent les valeurs de la biodiversité à long terme. Les participants doivent fournir des informations sur les zones couvertes et les connexions, y compris la justification que les sites sont d'une taille suffisante ou écologiquement connectés à des sites similaires pour atteindre cet objectif. Les justifications peuvent inclure, sans s'y limiter, des ensembles de données nationales et internationales, de la littérature évaluée par des pairs et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones (par exemple, des comptes rendus d'entretiens correctement menés). Si les activités sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont le programme est élaboré et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Indicateur 2-3 : Le programme REDD+ inclut directement ou encourage des pratiques de gestion durable des forêts (GDF) favorables à la biodiversité (ce paramètre n'est obligatoire que si la gestion durable des forêts fait partie du programme REDD+)

Les participants doivent fournir un résumé des pratiques de gestion forestière durable incluses ou encouragées par le programme REDD+ et identifier comment chacune d'entre elles a été conçue pour renforcer les impacts positifs sur la biodiversité et minimiser les impacts négatifs. Le résumé doit inclure le lieu où les pratiques sont mises en œuvre ainsi que des informations sur la façon dont les pratiques ont été développées et sont maintenues et contrôlées. Le résumé doit également montrer clairement comment les pratiques conservent la biodiversité en protégeant les zones écologiquement importantes et en créant des zones protégées telles que des réserves de faune et de flore et des parcs nationaux. Si les pratiques sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont le programme est élaboré et les délais prévus pour la conception et la mise en œuvre.

Indicateur 2-4 : Le programme REDD+ inclut directement, ou entraîne indirectement, des activités ou des programmes visant à identifier et à promouvoir la protection des espèces et des écosystèmes menacés

Les participants doivent fournir un résumé décrivant comment leurs activités REDD+ directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) conduisent à l'identification d'espèces et d'écosystèmes menacés et œuvrent à la promotion de leur protection afin de prévenir leur déclin et leur extinction. Les espèces et les écosystèmes menacés comprennent ceux identifiés par la Liste rouge de l'UICN comme étant en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables. Il peut exister des adaptations nationales de la Liste rouge de l'UICN, des listes d'espèces ou d'écosystèmes qui devraient également être utilisées, mais il convient de les préciser. Le participant doit fournir des détails pertinents tels que le champ d'application, l'état de la mise en œuvre, les données de suivi, la manière dont l'efficacité est évaluée et d'autres informations concernant les activités ou les programmes. Si les activités ou les processus sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont le programme est élaboré et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Résultat souhaité 3 : Encourager les activités ou les conditions qui minimisent le risque de nuire à la valeur de la biodiversité des zones identifiées dans l'indicateur 1-1

Indicateur 3-1 : Le programme REDD+ comprend directement ou indirectement des activités ou des programmes visant à prévenir la surexploitation des ressources de la biodiversité

Les participants doivent fournir un résumé décrivant comment leurs activités REDD+, directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+), empêchent et/ou réduisent la surexploitation des ressources de la biodiversité dans les zones identifiées dans l'Indicateur 1-1. Toute exploitation d'espèces doit être basée sur 1) une évaluation continue du statut de la population exploitée ; 2) une évaluation continue du niveau de récolte ; 3) une évaluation continue de l'impact de la récolte sur la population ; et 4) l'établissement et l'application de seuils de récolte qui permettent à la population de persister et de jouer son rôle fonctionnel dans l'écosystème et de ne pas subir de changements génétiques à long terme.

Le participant doit fournir des détails pertinents tels que le champ d'application, l'état de la mise en œuvre, les données de suivi, la manière dont l'efficacité est évaluée et d'autres informations concernant les activités ou les programmes. Si les activités ou les processus sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire le mode d'élaboration du programme et les délais prévus pour la conception et la mise en œuvre.

Indicateur 3-2 : Le programme REDD+ comprend directement ou indirectement un plan ou un programme de gestion pour :

- *Empêcher l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes dans les activités du programme REDD*
- *Viser à minimiser l'utilisation de toute espèce exotique dans les activités du programme REDD+. Cela devrait être limité à des circonstances spécifiques et inclure une analyse de risque de l'utilisation de toute espèce non indigène suivant les normes de l'UICN sur les espèces invasives*

Les participants doivent fournir un résumé décrivant comment leurs activités REDD+, directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+), ont conduit au(x) plan(s) de gestion, au(x) programme(s) ou au(x) processus qui supervisent l'utilisation d'espèces exotiques comme indiqué. Le participant doit inclure des détails pertinents tels que le champ d'application, l'état de la mise en œuvre, les données de suivi, la manière dont l'efficacité est évaluée et d'autres informations concernant les activités ou les programmes. Si les activités ou les processus sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont le programme est élaboré et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Indicateur 3-3 : Le programme REDD+ comprend directement ou indirectement un plan ou un programme de gestion visant à atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes présentes dans les zones identifiées dans l'indicateur 1-1

Les participants doivent fournir un résumé décrivant comment leurs activités REDD+, directement (activités planifiées par REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+), ont conduit au(x) plan(s) de gestion, au(x) programme(s) ou au(x) processus visant à atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes dans les zones identifiées dans l'Indicateur 1-1. Le participant doit inclure des détails pertinents tels que la portée, l'état de la mise en œuvre, les données de suivi, la manière dont l'efficacité est évaluée et d'autres informations concernant les activités ou les programmes. Si les activités ou les processus sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont le programme est élaboré et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre.

Résultat souhaité 4 : Encourager la création et le maintien d'un ou de plusieurs mécanismes de gouvernance de la biodiversité

Indicateur 4-1 : Le programme REDD+ a directement ou indirectement abouti à un mécanisme de gouvernance de la biodiversité qui permet la conservation à long terme des zones clés pour la biodiversité identifiées dans le paramètre 1-1

Les participants doivent fournir un résumé du ou des mécanismes de gouvernance de la biodiversité résultant du programme REDD+ ou soutenus par celui-ci, qui disposent des ressources et du cadre juridique nécessaires pour assurer la conservation à long terme des zones clés pour la biodiversité identifiées dans le paramètre 1-1. Il peut s'agir d'un mécanisme spécifique de gouvernance de la biodiversité ou de parties de plusieurs programmes qui, ensemble, assurent cette fonction. Le résumé doit inclure une description du fonctionnement du/des mécanisme(s) et de ses/leurs ressources, y compris le personnel et le financement, ainsi que la manière dont le programme REDD+ soutient le mécanisme. Si de nouveaux mécanismes sont en cours d'élaboration pour répondre à cette préoccupation ou sont en cours d'extension pour répondre à tous les domaines identifiés dans l'indicateur 1-1, le participant doit décrire comment les mécanismes sont en cours d'élaboration et les délais prévus pour l'achèvement de la conception et de la mise en œuvre. Le(s) mécanisme(s) spécifique(s) doit (doivent) être 1) à long terme ; 2) capable(s) d'atténuer ou de gérer les menaces pesant sur les zones identifiées dans l'indicateur 1-1 ; et 3) avoir la force juridique d'éviter la conversion de l'utilisation des terres dans ces zones.

Indicateur 4-2 : Le programme REDD+ a abouti ou soutient un ou plusieurs mécanismes de gouvernance de la biodiversité qui sont conçus, mis en œuvre et contrôlés dans le cadre d'un processus participatif, incluant les peuples autochtones et les communautés locales

Le participant doit inclure une description de la manière dont le(s) mécanisme(s) décrit(s) dans l'indicateur 4-1 inclut(nt) la participation de toutes les parties prenantes concernées, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, en garantissant une prise de décision transparente et inclusive et en incorporant les connaissances traditionnelles. Si de nouveaux mécanismes sont en cours d'élaboration, le participant doit décrire la manière dont les mécanismes sont élaborés de manière participative et les délais prévus pour la conception et la mise en œuvre.

2.3 MODULE SOCIAL ET CULTUREL

Thème 1. Économie autochtone et communautaire durable

Résultat souhaité : Le programme REDD+ génère des progrès dans le bien-être et l'économie des Peuples Autochtones et des Communautés Locales, en renforçant l'identité culturelle et en respectant la vie pleine, durable et autonome construite à partir des territoires eux-mêmes, ainsi que les objectifs de conservation, d'utilisation durable et de gestion des forêts

INDICATEURS OBLIGATOIRES

Indicateur obligatoire 1-1 : Les PACL ont directement reçu (ou vont recevoir selon les accords conclus entre le participant et les PACL) des fonds, des crédits carbone et/ou d'autres bénéfices non monétaires provenant du partage des bénéfices du programme REDD+, par exemple des investissements dans des infrastructures communautaires telles que l'eau, le drainage, le traitement des eaux usées, l'éducation, les routes, la protection de sites sacrés ou ayant une valeur spirituelle, des bénéfices pour la santé, etc.

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Types de bénéfices reçus par les PACL (crédits carbone, fonds, bénéfices non monétaires)
- Pour des bénéfices monétaires :
 - Pourcentage du revenu REDD+ reçu par la juridiction qui bénéficie aux PACL.
 - Montant reçu par famille ou par personne ou par communauté bénéficiaire appartenant aux PACL.
 - Pourcentage de personnes/familles/ménages/communautés appartenant à des PACL qui reçoivent des ressources de REDD+.
 - Résumé des bénéfices générés par les fonds reçus par les PACL (infrastructures communautaires construites, nombre de personnes ayant reçu une distribution de ressources monétaires, services communautaires générés ou renforcés, etc.)
- Pour les bénéfices non monétaires :
 - Résumé des travaux ou des investissements dans les infrastructures ou les biens/actifs communautaires créés avec les ressources REDD+ qui bénéficient aux PACL.
 - Pourcentage de la population des PACL qui bénéficie des travaux, investissements, services, programmes ou autres bénéfices non monétaires de REDD+.

- Résumé des projets d'infrastructure ou des investissements bénéficiant simultanément à plusieurs communautés et développés avec des ressources REDD+ (projets à l'échelle régionale).
- Pour les impacts économiques des bénéfices monétaires et non monétaires :
 - Montant ou pourcentage d'augmentation des revenus des communautés des PACL résultant de leur participation au programme REDD+, soit par la réception directe de ressources, soit à la suite d'investissements réalisés.

Indicateur obligatoire 1-2 : Le programme REDD+ contribue à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes convenus avec les communautés autochtones et locales pour canaliser des fonds accessibles, culturellement appropriés et sans exigences excessives pour les communautés

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Existence ou mise en place d'un mécanisme co-conçu ou co-construit entre le gouvernement et les PACL.
- Résumé et efficacité des mesures ou processus mis en œuvre pour garantir que la conception du mécanisme est le fruit d'une collaboration entre les CLPI et le gouvernement.
- Résumé des mesures mises en œuvre pour garantir que les mécanismes d'acheminement des fonds sont accessibles, culturellement appropriés et assortis d'exigences réalisables et compréhensibles pour les CLPI.

Indicateur obligatoire 1-3 : Le programme REDD+ contribue au financement des actions planifiées, priorisées et décidées dans les instruments de gestion territoriale (plans de vie, plans stratégiques, plans de gestion territoriale, etc.)³ des PACL et assure la participation effective des membres de la communauté, y compris les femmes et les jeunes, à ces actions

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des instruments de gestion territoriale des PACL au niveau communautaire mis en œuvre et/ou mis à jour avec le financement REDD+.
- Résumé des instruments de gestion territoriale des PACL au niveau régional ou agrégé (c'est-à-dire les instruments qui couvrent deux communautés ou plus) qui sont mis en œuvre et/ou mis à jour avec le financement REDD+.

³ Les instruments de gestion territoriale des PACL sont les instruments développés par les PACL pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions impliquant leurs territoires et leurs communautés dans toutes leurs dimensions, qu'elles soient physiques, environnementales, sociales, culturelles ou économiques.

- Nombre ou pourcentage de la population majeure de la communauté participant au processus d'élaboration/mise à jour des instruments de gestion territoriale des PACL.
- Pourcentage de femmes participant à l'élaboration/mise à jour des instruments de gestion territoriale des PACL.
- Pourcentage de participants âgés de moins de 30 ans (ou autre seuil local/national pour définir la jeunesse) dans le développement/la mise à jour des instruments de gestion territoriale des PACL.
- Nombre et/ou pourcentage de communautés dans lesquelles des assemblées communautaires ou d'autres mécanismes équivalents sont utilisés comme espaces de prise de décision collective pour la distribution interne des bénéfices et l'utilisation des fonds.
- Résumé des mesures mises en œuvre pour établir ou renforcer les assemblées ou d'autres mécanismes décisionnels équivalents (pour le partage des bénéfices et l'utilisation des fonds) des PACL avec l'inclusion de secteurs qui n'avaient pas de participation ou une participation marginale dans le passé, par exemple les jeunes et les femmes.

INDICATEURS FACULTATIFS (les participants doivent rendre compte d'au moins un)

Indicateur facultatif 1-4 : Les revenus dérivés du programme REDD+ renforcent les entreprises durables préexistantes⁴ et/ou promeuvent de nouvelles entreprises durables dans les communautés locales ou autochtones où le programme REDD+ est mis en œuvre

Les participants doivent fournir un résumé des entreprises communautaires qui ont été renforcées ou des nouvelles entreprises qui ont été promues en utilisant les revenus dérivés du programme REDD+. Les informations fournies sur les entreprises existantes au cours de la première année servent de référence pour les rapports futurs.

Les participants peuvent ajouter leurs propres paramètres contextuels s'ils le souhaitent.

Indicateur facultatif 1-5 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à combler les écarts de genre et d'âge en améliorant l'économie des femmes et des jeunes dans les PACL

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Nombre de femmes issues de PACL bénéficiant d'avantages économiques, soit directement, soit par le biais d'activités ou d'entreprises soutenues par le programme REDD+.

⁴ Il s'agit d'entreprises économiques, c'est-à-dire d'initiatives visant à préserver et à renforcer les moyens de subsistance des communautés, qui peuvent impliquer la production primaire (à la fois pour l'autoconsommation et les excédents), la valeur ajoutée, la prestation de services, l'épargne, le crédit, entre autres.

- Nombre de jeunes issus de PACL bénéficiant d'avantages économiques, soit directement, soit par le biais d'activités ou d'entreprises soutenues par les programmes REDD+.

Thème 2. Conditions favorables et renforcement des capacités

Résultat souhaité : Les capacités sont renforcées et les conditions favorables à la participation effective des communautés autochtones et locales aux processus REDD+ sont mises en œuvre

INDICATEURS OBLIGATOIRES

Indicateur obligatoire 2-1 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) au renforcement des connaissances et des capacités des PACL et de leurs institutions représentatives, y compris en ce qui concerne :

- *Droits et garanties dans le cadre de REDD*
- *REDD+, marché du carbone et options pour la participation des IPs et LCs à REDD+.*
- *Services écosystémiques*
- *Outils de suivi, de rapport et de vérification (MRV) pour REDD+*
- *Négociation dans les processus juridiques REDD*

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Renforcement des connaissances et des capacités :
 - Nombre de formations et d'institutions/individus/communautés représentatifs des PACL participant à des formations pour renforcer leurs connaissances et leurs capacités.
 - Description des connaissances et des capacités renforcées par le processus.
- Formateurs issus des PACL :
 - Résumé des initiatives ou des mécanismes pour les formations menées par les PACL, y compris le nombre de formateurs des PACL formés aux sujets REDD+ et le nombre de formations menées par les formateurs des PACL.

Indicateur obligatoire 2-2 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+) soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) généré ou renforcé les conditions favorables nécessaires à la participation et à l'influence des PACL et de leurs institutions représentatives dans les décisions et politiques publiques, y

compris les conditions favorables à la participation des femmes et des jeunes des peuples autochtones et des communautés locales

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Montant des ressources investies dans la création ou l'amélioration des conditions favorables des CLPI et de leurs organisations (en détaillant, le cas échéant, le montant des ressources spécifiques pour les femmes).
- Existence d'actions ou de programmes visant à renforcer le leadership des femmes et des jeunes et les conditions de leur participation et de leur influence dans les décisions et les politiques publiques.
- Résumé des conditions favorables à la participation et à l'influence des CLPI et de leurs institutions représentatives dans les décisions et politiques publiques qui ont été créées ou renforcées grâce au programme REDD+.
- Nombre de PACL ayant participé à différentes sessions de plaidoyer.

INDICATEURS FACULTATIFS (les participants doivent rendre compte d'au moins un)

Indicateur facultatif 2-3 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+), soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) développé les capacités administratives, financières et de gestion des ressources des PACL et de leurs institutions représentatives

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des stratégies ou actions entreprises par le gouvernement de la juridiction participante pour promouvoir une gestion transparente et efficace des ressources REDD+ par les PACL et leurs institutions représentatives.
- Résumé des stratégies ou actions entreprises par les CLPI et leurs institutions représentatives pour assurer une gestion transparente et efficace des ressources REDD+.
- Nombre de PACL et/ou d'institutions représentatives de PACL ayant amélioré leurs capacités de gestion des ressources.

Indicateur facultatif 2-4 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+) soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) renforcé les capacités et les opportunités pour le développement de mécanismes ou de stratégies de durabilité financière des PACL, au-delà des revenus du marché du carbone (par exemple, entreprises communautaires, dotations, stratégies de fourniture de services spécialisés par les institutions des PACL)

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Nombre de communautés et/ou d'institutions représentatives de PACL qui ont développé ou renforcé des mécanismes ou des stratégies de viabilité financière.
- Résumé des mécanismes ou stratégies de viabilité financière élaborés par les PACL et de leurs résultats.

Indicateur facultatif 2-5 : Les PACL gèrent directement des fonds pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités REDD+

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Nombre de communautés des PACL gérant des ressources pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités REDD+.
- Résumé des contrats attribués et exécutés par les PACL pour la préparation, la mise en œuvre et/ou l'évaluation des activités REDD+, y compris le montant du financement et si les contrats ou les accords intègrent les lignes directrices développées par les PACL telles que REDD+ Indígena Amazónico (RIA).

Indicateur facultatif 2-6 : Le programme REDD+ fournit des moyens concrets pour que les PACL participent aux activités de suivi et d'évaluation des composantes, des activités et/ou des résultats du REDD

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Nombre d'organisations de PACL participant aux activités de suivi et d'évaluation liées à REDD+.
- Résumé des stratégies et des plans de suivi et d'évaluation convenus avec les CLPI.
- Niveau d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de suivi et d'évaluation avec la participation des CLPI.
- Résumé des actions des PACL en matière de surveillance et de contrôle de la déforestation.

Thème 3. Droits territoriaux

Résultat souhaité : Les droits et le contrôle territoriaux de l'PACL sont renforcés et consolidés

INDICATEURS OBLIGATOIRES

Indicateur obligatoire 3-1 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à consolider la reconnaissance légale des droits de propriété foncière des PACL

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Nombre de nouveaux territoires communautaires cartographiés, reconnus ou titrés, et superficie de ceux-ci, avant et après les actions REDD+ ou l'application des ressources REDD+. Les informations fournies au cours de la première année servent de base de référence pour l'établissement de rapports sur les progrès futurs.
- Montant des ressources REDD+ allouées pour consolider la reconnaissance légale et la régularisation des droits de propriété foncière des PACL.
- Résumé des développements législatifs, réglementaires et de politique publique concernant les terres des PACL et les droits sur les ressources associées.

Indicateur obligatoire 3-2 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à la réduction des obstacles existants (c'est-à-dire juridiques, réglementaires, culturels, économiques) aux progrès vers l'égalité des sexes dans l'accès à la terre et aux ressources naturelles et au renforcement des droits de propriété, d'utilisation et/ou d'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des progrès législatifs et réglementaires en faveur des droits de propriété foncière des femmes. Le résumé fourni la première année sert de base de référence pour rendre compte des progrès futurs.
- Résumé des politiques, programmes ou mesures adoptés pour réduire les obstacles existants (juridiques, réglementaires, culturels, économiques) aux progrès vers l'égalité des sexes dans l'accès à la terre et aux ressources naturelles et pour renforcer les droits de propriété, d'utilisation et/ou d'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles.

Indicateur obligatoire 3-3 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à ce que la juridiction développe ou renforce un cadre juridique et/ou des politiques officielles qui évitent la rétrogression et qui reconnaissent les droits des PACL à la propriété ou aux bénéfices des réductions d'émissions et absorptions de CO₂ associées à leurs terres et/ou activités

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des développements législatifs et/ou des politiques officielles visant à reconnaître les droits des PACL à posséder et/ou à bénéficier des réductions des émissions et de l'absorption de CO₂

Indicateur obligatoire 3-4 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+) soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+)

renforcé le cadre réglementaire et/ou sa mise en œuvre pour garantir le droit des CLPI à la gestion et à l'utilisation durables des forêts sur leurs territoires

Les participants doivent fournir un résumé du cadre juridique et réglementaire, des politiques, des programmes et/ou des mesures adoptés pour garantir le droit des CLPI à l'utilisation et à la gestion durables des forêts sur leur territoire.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte.

INDICATEURS FACULTATIFS (les participants doivent rendre compte d'au moins un)

Indicateur facultatif 3-5 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) au développement et à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et de politiques publiques qui reconnaissent le droit des CLPI aux services écosystémiques fournis par leurs territoires

Les participants doivent fournir un résumé des politiques, programmes ou mesures adoptés pour reconnaître et protéger le droit des CLPI aux services écosystémiques résultant de la protection et de la bonne gestion de leurs territoires.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte.

Indicateur facultatif 3-6 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) au développement et à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et de politiques publiques visant à respecter, préserver et maintenir les connaissances, les innovations et les pratiques des CLPI incarnant des modes de vie traditionnels pertinents pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et à promouvoir leur application à plus grande échelle, avec l'approbation et la participation des détenteurs de ces connaissances, innovations et pratiques, et encourage le partage équitable des bénéfices découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques, conformément à l'article 8 J de la Convention sur la diversité biologique

Les participants fournissent un résumé des politiques, programmes et mesures adoptés pour inclure des lignes directrices contraignantes et volontaires alignées sur l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte.

Indicateur facultatif 3-7 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) au développement et à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et de politiques publiques visant à garantir l'accès des CLPI aux ressources génétiques et à la distribution des bénéfices découlant de leur utilisation, soit par la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, soit par le développement de structures équivalentes

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Existence d'un cadre juridique garantissant l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de leur utilisation (soit par la ratification et la mise en œuvre du protocole de Nagoya, soit par le développement de structures équivalentes).
- Résumé des politiques, programmes ou mesures adoptés pour garantir que les CLPI ont accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices découlant de leur utilisation, soit par la ratification et la mise en œuvre du protocole de Nagoya, soit par le développement de structures équivalentes.

Indicateur facultatif 3-8 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+) soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) renforcé le cadre réglementaire et sa mise en œuvre pour protéger les droits des CLPI des activités publiques et privées légales et illégales qui affectent leurs territoires

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé du cadre réglementaire visant à protéger les droits des CLPI face aux activités publiques et privées, légales et illégales, qui affectent leurs territoires.
- Résumé des améliorations apportées à l'application du cadre réglementaire pour protéger les droits des CLPI face aux activités légales et illégales, publiques et privées, qui affectent leurs territoires.

Thème 4. Reconnaissance et récupération des connaissances ancestrales et de l'identité culturelle

Résultat souhaité : Les connaissances ancestrales et l'identité culturelle sont reconnues, récupérées, respectées et utilisées dans les actions de gestion durable des forêts

INDICATEURS OBLIGATOIRES

Indicateur obligatoire 4-1 : Le programme REDD+ a intégré les connaissances et les savoirs des Peuples Autochtones et des Communautés Locales sur la biodiversité (gènes, espèces et écosystèmes) ainsi que sur son utilisation, sa gestion et sa conservation

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des processus participatifs (ateliers, consultations, CLIP, etc.) qui ont été utilisés pour intégrer les connaissances et les savoirs des Peuples Autochtones et des Communautés Locales sur la biodiversité (gènes, espèces et écosystèmes) ainsi que sur son utilisation, sa gestion et sa conservation dans le programme REDD+.

- Existence d'éléments dans le programme REDD+ qui intègrent les connaissances et la sagesse des peuples autochtones et des communautés locales sur la biodiversité (gènes, espèces et écosystèmes) ainsi que sur son utilisation, sa gestion et sa conservation.
- Résumé des mesures prises pour valoriser les connaissances des peuples autochtones et des communautés locales sur la biodiversité (gènes, espèces et écosystèmes) et son utilisation, sa gestion et sa conservation (par exemple, préparation participative de guides ou de matériel, mesures visant à préserver et à diffuser les noms des espèces dans les langues autochtones, mesures visant à récupérer et à diffuser les techniques traditionnelles pour l'utilisation, la gestion et la conservation des espèces, etc.)

Indicateur obligatoire 4-2 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+) soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) renforcé la biodiversité⁵ et les systèmes d'utilisation des terres ancestraux ou traditionnels durables (agriculture, agroforesterie, foresterie, etc.) des PACL

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des systèmes d'utilisation des terres ancestrales/traditionnelles identifiés dans le cadre des actions REDD+.
- Résumé des systèmes ancestraux ou traditionnels d'utilisation durable et biodiversifiée des terres (agriculture, agroforesterie, foresterie, etc.) des CLPI qui ont été renforcés, dont l'utilisation a été accrue et/ou qui ont été adaptés à la suite d'actions REDD+.
- Résumé de l'impact et de la zone géographique des mesures visant à renforcer, à accroître l'utilisation et à adapter les systèmes ancestraux ou traditionnels d'utilisation durable des terres et de la biodiversité (agriculture, agroforesterie, sylviculture, etc.).

Indicateur obligatoire 4-3 : Les rapports de conformité à la CDN du pays participant ou du pays de la juridiction participante reconnaissent et rendent visibles les contributions des PACL (par exemple, au moyen de données spécifiques sur l'atténuation du carbone par les PACL), y compris leurs pratiques et utilisations ancestrales, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (par exemple, en spécifiant, par groupe de PACL, les différentes pratiques culturelles qui conduisent à des réductions d'émissions et/ou à l'adaptation)

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé de la reconnaissance de la contribution des PACL dans le document NDC, par exemple :
 - Mt/ha Réduction du carbone dans les territoires autochtones et/ou par le biais de pratiques et d'utilisations ancestrales.

⁵ Y compris la biodiversité et l'agrobiodiversité.
Juin 2025

- Contributions de différentes pratiques culturelles à l'adaptation au changement climatique.

INDICATEURS FACULTATIFS (les participants doivent rendre compte d'au moins un)

Indicateur facultatif 4-4 : Le programme REDD+ met en œuvre des mesures visant à protéger, respecter, récupérer, renforcer et adapter, conformément aux décisions des communautés, l'identité culturelle et les systèmes de connaissances des communautés autochtones et locales

Les participants fournissent un résumé des mesures mises en œuvre pour protéger, respecter, restaurer, renforcer et adapter, conformément aux décisions des communautés, l'identité culturelle et les systèmes de connaissances des CLPI.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte.

Indicateur facultatif 4-5 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à la transmission de l'identité culturelle et des connaissances ancestrales aux jeunes et aux enfants des PACL par le biais de mécanismes dirigés par les PACL eux-mêmes

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des mesures pour la transmission de l'identité culturelle et des connaissances ancestrales aux jeunes et aux enfants des PACL par le biais de mécanismes dirigés par les PACL eux-mêmes.
- Résultats enregistrés des mesures de transmission de l'identité culturelle et des connaissances ancestrales aux jeunes et aux enfants des PACL par le biais de mécanismes dirigés par les PACL eux-mêmes.

Indicateur facultatif 4-6 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+) soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) amélioré la protection et la conservation des sites de haute valeur culturelle pour les PACL

Les participants doivent fournir un résumé de la manière dont les sites de grande valeur culturelle pour les PACL ont bénéficié d'une protection et d'une conservation améliorées.

Les participants peuvent ajouter leurs propres paramètres contextuels s'ils le souhaitent.

Indicateur facultatif 4-7 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à la mise en œuvre de mesures visant à protéger les territoires des peuples autochtones non contactés et à faire respecter leur décision de ne pas être contactés

Les participants fournissent un résumé des mesures mises en œuvre pour protéger les territoires des Peuples Autochtones non contactés et pour faire respecter leur décision de ne pas être contactés.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte.

Thème 5. Gouvernance territoriale

Résultat souhaité : La gouvernance territoriale des PACL est améliorée/renforcée

INDICATEURS OBLIGATOIRES

Indicateur obligatoire 5-1 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à générer des accords stratégiques pour la gouvernance territoriale (y compris sur les politiques territoriales, les actions conjointes, la destination et l'utilisation de REDD+ ou d'autres ressources sur le territoire, les investissements sociaux, la cogestion des aires naturelles protégées, la protection des sites et des ressources naturelles, etc.)

Les participants fournissent un résumé des accords stratégiques de gouvernance territoriale conclus entre les CLPI, les gouvernements et d'autres parties prenantes par le biais de processus de participation efficaces.

Les participants peuvent ajouter leurs propres paramètres contextuels s'ils le souhaitent.

Indicateur obligatoire 5-2 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à la mise en œuvre de mesures visant à faciliter et à accroître la participation des femmes et des jeunes dans les espaces de prise de décision relatifs aux forêts et aux territoires (au niveau communautaire, local et national)

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Pourcentage de femmes et de jeunes participant aux processus de prise de décision concernant les forêts et les territoires (au niveau communautaire, local et national).
- Résumé des mesures mises en œuvre pour faciliter et accroître la participation des femmes et des jeunes des PACL dans les espaces décisionnels communautaires, locaux et nationaux liés aux forêts et aux territoires.

Indicateur obligatoire 5-3 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) au renforcement et/ou à la création de plateformes de dialogue et de gouvernance territoriale entre les communautés autochtones et locales et les gouvernements

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des espaces de dialogue entre les PACL et les gouvernements et de la gouvernance territoriale construits et/ou renforcés et leur permanence ou continuité.
- Résumé des changements dans les plateformes ou les espaces de dialogue et de gouvernance territoriale qui indiquent un renforcement.

INDICATEURS FACULTATIFS (les participants doivent rendre compte d'au moins un)

Indicateur facultatif 5-4 : Le programme REDD+ a soit directement (activités planifiées REDD+) soit indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) renforcé les capacités organisationnelles et les structures de gouvernance des PACL

Les participants doivent fournir un résumé de la manière dont les PACL ont renforcé leurs capacités organisationnelles et leurs structures de gouvernance, ainsi que du nombre de ces PACL qui l'ont fait.

Les participants peuvent ajouter leurs propres paramètres contextuels s'ils le souhaitent.

Indicateur facultatif 5-5 : Le programme REDD+ a directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) permis aux CLPI et/ou à leurs institutions représentatives de développer et de faire fonctionner leurs propres organes internes (selon l'échelle, il peut s'agir de comités, d'unités administratives techniques ou autres) pour la mise en œuvre d'actions durables sur le territoire (alignées sur les objectifs REDD+) et pour l'exploitation financière des ressources reçues de manière transparente et efficace

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des PACL et/ou des institutions représentatives qui développent et gèrent leurs propres organes internes pour la mise en œuvre des actions et le fonctionnement financier des ressources.
- Résumé des mesures mises en œuvre pour promouvoir le développement et le fonctionnement des organes internes des PACL et/ou de leurs institutions représentatives.

Indicateur facultatif 5-6 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) au renforcement de la transparence interne (envers les membres de la communauté et les institutions représentatives) et de la responsabilité des PACL et de leurs institutions représentatives

Les participants doivent fournir un résumé des mécanismes et mesures internes de transparence et de responsabilité mis en œuvre (par exemple, systèmes de consultation d'informations, pages web, médiateur, voies de recours, etc.).

Indicateur facultatif 5-7 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à la mise en œuvre de stratégies et de mesures efficaces pour protéger les défenseurs de l'environnement des PACL

Les participants doivent rendre compte des paramètres suivants. Les participants peuvent également ajouter leurs propres paramètres spécifiques au contexte, s'ils le souhaitent :

- Résumé des réglementations, politiques ou mesures mises en œuvre pour garantir un environnement sûr et favorable dans lequel les individus, les groupes et les organisations de PACL qui promeuvent et défendent les droits de l'homme dans le domaine de l'environnement peuvent agir sans menaces, restrictions et insécurité (conformément à l'accord d'Escazu).
- Résumé et efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir, enquêter et sanctionner les attaques, menaces ou intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme travaillant sur les questions environnementales.

Indicateur facultatif 5-8 : Le programme REDD+ a contribué directement (activités planifiées REDD+) ou indirectement (financement ou autres impacts résultant du programme REDD+) à renforcer et à mettre en œuvre les schémas, mécanismes, principes ou propositions que les PACL ont précédemment élaborés en rapport avec REDD+ (tels que REDD+ Indígena Amazónico ou autres)

Les participants doivent fournir un résumé des schémas, mécanismes, principes ou propositions liés à REDD+ que les PACL ont précédemment élaborés et qui ont été renforcés et mis en œuvre à la suite du programme REDD+.

Les participants peuvent ajouter leurs propres paramètres contextuels s'ils le souhaitent.

3. ANNEXE A: ALIGNEMENT DES INDICATEURS BCB SUR LES ODD ET LES OBJECTIFS DU CMBKM

Indicateurs de certification Beyond Carbon Benefits	ODD des Nations Unies alignés (tous contribuent à #13 dans le cadre du programme REDD+)	Objectif du CMBKM alignés (tous contribuent à #8 dans le cadre du programme REDD+)
Services forestiers		
Résultat souhaité 1		
Indicateur 1-1	6, 14, 15	1, 2, 3, 11
Indicateur 1-2	6, 14, 15	1, 2, 3, 11
Résultat souhaité 2		
Indicateur 2-1	15	1, 2, 3, 4, 11
Indicateur 2-2	2, 15	1, 2, 3, 4, 11
Résultat souhaité 3		
Indicateur 3-1	3, 15	2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11
Indicateur 3-2	2, 3, 8, 11, 15	4, 5, 6, 11, 12, 15, 21
Résultat souhaité 4		
Indicateur 4-1	1, 3, 11, 15	1, 8, 11
Indicateur 4-2	3, 11, 15	3, 11, 21
Résultat souhaité 5		
Indicateur 5-1	1, 6, 11, 14, 15	1, 3, 7, 11
Indicateur 5-2	1, 3, 6, 8, 15	1, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 14
Biodiversité		
Résultat souhaité 1		
Indicateur 1-1	2, 11, 15, 16	1, 3, 4, 9, 14, 21, 22
Résultat souhaité 2		
Indicateur 2-1	11, 15	1, 2, 3, 9, 10, 11
Indicateur 2-2	2, 11, 15	1, 3, 4, 6, 10, 11, 14, 21
Indicateur 2-3	12, 15	1, 2, 4, 5, 10, 12, 14, 15
Indicateur 2-4	2, 11, 12, 15	1, 3, 6, 7, 9, 4, 11, 21
Résultat souhaité 3		
Indicateur 3-1	2, 11, 12, 15	4, 5, 9, 10, 15, 21
Indicateur 3-2	11, 12, 15	1, 4, 6, 9, 10, 14, 21

Indicateur 3-3	11, 12, 15	1, 4, 6, 9, 10, 14, 15, 21
Résultat souhaité 4		
Indicateur 4-1	6, 8, 11, 12, 15, 16	1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 14, 19
Indicateur 4-2	5, 6, 10, 15, 16	1, 3, 14, 22, 23
Social et culturel		
Résultat souhaité 1		
Indicateur 1-1	1, 10, 16	3, 19, 22
Indicateur 1-2	1, 8, 10, 16	19, 20, 22
Indicateur 1-3	5, 10, 16	1, 22, 23
Indicateur 1-4	1, 8, 12, 16	22
Indicateur 1-5	1, 5, 8, 10	22, 23
Résultat souhaité 2		
Indicateur 2-1	1, 4, 10, 12, 15, 16	1, 20, 21, 22
Indicateur 2-2	5, 10, 16	1, 3, 22, 23
Indicateur 2-3	1, 8, 10, 16	20, 22
Indicateur 2-4	1, 8, 10, 16	1, 20, 22
Indicateur 2-5	10, 16	20, 22
Indicateur 2-6	10, 16	20, 21, 22
Résultat souhaité 3		
Indicateur 3-1	1, 10, 16	1, 3, 22
Indicateur 3-2	1, 5, 10, 16	22, 23
Indicateur 3-3	1, 10, 16	3, 22
Indicateur 3-4	1, 10, 15, 16	1, 3, 22
Indicateur 3-5	1, 10, 16	3, 22
Indicateur 3-6	10, 12, 16	3, 13, 20, 21, 22
Indicateur 3-7	1, 10, 15, 16	3, 13, 22
Indicateur 3-8	1, 10, 16	1, 3, 22
Résultat souhaité 4		
Indicateur 4-1	15, 16, 17	3, 13, 20, 21
Indicateur 4-2	2, 12, 15	3, 10, 21, 22
Indicateur 4-3	16, 17	3, 21
Indicateur 4-4	16	3, 20, 21, 22
Indicateur 4-5	4, 12, 16	3, 20, 21, 22
Indicateur 4-6	11, 16	3, 21
Indicateur 4-7	15, 16	3, 21, 22
Résultat souhaité 5		
Indicateur 5-1	1, 16, 17	1, 3, 20, 22
Indicateur 5-2	1, 5, 10, 16	1, 20, 22, 23
Indicateur 5-3	16, 17	1, 3, 20, 22
Indicateur 5-4	16, 17	1, 20, 22
Indicateur 5-5	10, 16	1, 20, 22
Indicateur 5-6	10, 16	1, 20, 22

Indicateur 5-7	16	22
Indicateur 5-8	16	1, 20, 22